

Compte-rendu de la réunion de lancement du PLUI des Terres Puiseautines.

Aulnay-la-Rivière – Vendredi 8 Juillet 2016

1. Présentation de la démarche de travail

Les différentes étapes d'élaboration du PLUI et la méthodologie de travail ont été présentées et validées. Certains élus ont émis des réserves quant au délai de mise en débat du PADD, fin mars 2017. Le bureau d'études rappelle que cette date ne signifie pas validation du PADD mais la fin de la mise en débat du projet politique du territoire, qui pourra être adapté tout le long du processus d'élaboration du PADD, validé fin juin 2017. La CCTP mentionne que la DDT est en accord avec cette méthodologie.

D'autres élus ont également émis des réserves quant au rythme des réunions prévues avec les élus des communes du territoire. Le bureau d'étude propose des réunions et ateliers en petits groupes de travail (3 personnes par exemple) d'élus communaux et intercommunaux (maires et conseillers communaux et intercommunaux).

Une sectorisation de la Communauté de communes a été proposée par le bureau d'études sous forme de deux secteurs :

- Un secteur « Vallée de l'Essonne », composé des communes d'Augerville-la-Rivière, Orville, Dimancheville, Briarres-sur-Essonne, Aulnay-la-Rivière, Ondreville-sur-Essonne et la Neuville-sur-Essonne ;
- Un secteur « Plateau », composé des communes de Desmonts, Puiseaux, Bromeilles, Grangermont, Echilleuses et Boësses.

Cette proposition a été validée par les élus. Le maire de Puiseaux a cependant fait une remarque à propos des trois secteurs identifiés par l'intercommunalité « Vallée de l'Essonne », « Plateau » et « Puiseaux », la commune de Puiseaux ayant des caractéristiques et problématiques spécifiques par rapport aux autres communes de la CCTP. Le bureau d'études a notamment expliqué que ces secteurs répondent à une perception paysagère du territoire et permettent d'étudier Puiseaux, non comme une commune isolée, mais en lien avec ses communes environnantes, tout en sachant que Puiseaux fera l'objet d'une étude spécifique.

De plus, il a été mentionné que 3 réunions publiques seront organisées à chaque phase d'élaboration (phase diagnostic, phase PADD, phase OAP et règlement), dont au moins une à Puiseaux.

Des entretiens avec les élus sont prévus fin Août/début Septembre par le bureau d'études dans le cadre de l'élaboration du diagnostic territorial du PLUI. La décision a été prise d'envoyer mi-juillet la grille de ces entretiens aux maires des communes.

2. Attentes des élus vis-à-vis du PLUI

Certains élus ont souligné la nécessité d'une étude stationnement dans les différentes communes de la CCTP. Le bureau d'études a notamment répondu que cette étude serait comprise dans le volet Déplacements et mobilités du diagnostic territorial du PLUI et pourra faire l'objet de propositions si cet enjeu est identifié dans le diagnostic. Le bureau d'études rappelle néanmoins que la question du stationnement répond également à des comportements individuels auxquels le PLUI ne pourra pas répondre.

D'autres élus ont également souhaité une concertation avec l'Architecte des Bâtiments de France sur la question patrimoniale, qui pose problème dans certaines communes. Le bureau d'études a proposé un atelier de travail sur cette question auquel seront notamment conviés l'ABF et les services de l'Etat.

Des élus ont manifesté une attente particulière sur la question environnementale et en particulier sur la préservation des espaces naturels. Ces espaces permettent notamment de limiter la vulnérabilité du territoire face aux inondations et sont donc à protéger. De même, ces élus demandent une concentration du bâti dans les bourgs plutôt que dans les hameaux, notamment pour des questions de desserte par les cars scolaires. Ces deux questions feront donc l'objet d'une attention particulière lors des différentes phases d'élaboration du PLUI.

Les élus ont enfin alerté le bureau d'études sur la question du regroupement intercommunal qui doit avoir lieu à la fin de l'année 2016. Le bureau d'études a indiqué qu'il prendrait en compte les projets politiques et les caractéristiques des deux autres intercommunalités qui fusionneront avec la CCTP, tout en rappelant que l'analyse PLUI en elle-même se fera à l'échelle des communes de la CCTP. La compétence économie incombant a priori à la nouvelle intercommunalité, les élus ont mentionné la nécessité d'une cohérence entre le projet économique du PLUI et la politique économique de la future intercommunalité.

En fin de réunion, les premiers rendez-vous pour les entretiens auprès des élus des communes de la CCTP ont été fixés. Les autres communes seront contactées prochainement par le bureau d'études pour fixer les dates d'entretiens. Les grilles d'entretiens seront également envoyées mi-juillet.